

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. MASSON - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - Mme DURNERIN - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme DELEBARRE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALD
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Palais des Ducs - Travaux de rénovation de la sécurité incendie - Première tranche - Ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer la procédure relative à la rénovation de la sécurité incendie du Palais des Ducs (première tranche) par voie d'appel d'offres.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération était provisoirement estimée à 900 000 € TTC, celle de la première tranche, à 300 000 € TTC, hors maîtrise d'oeuvre.

Au cours de l'étude de cette première tranche, il est apparu que l'installation du nouveau poste de contrôle et l'appareillage d'une première zone de détection nécessitent un ajustement du montant des travaux à 420 000 € TTC maîtrise d'oeuvre incluse.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de la première tranche des travaux de rénovation de la sécurité incendie du Palais des Ducs de 300 000 € TTC à 420 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre incluse ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5) dire que le financement de la première tranche sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2006 et à ouvrir au budget supplémentaire 2006.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT